



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur le préavis No 48/20

Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

1. PRÉAMBULE

La commission chargée d'étudier la demande d'ouvrir 2 nouveaux postes, qui sont 1 collaborateur/trice technique au service technique communal et 1 collaborateur/trice administratif au service de l'environnement, soit 1.5 EPT, au sein de la commune de Prangins est composée de Karine Ferroni-sayag, Rémy Cochet, Louis de Bourbon Parme, Georges Bochud et Pierce Lohman, Président et rapporteur.

Suite à la pandémie et à la demande du bureau du conseil communal par rapport aux distances de sécurité, nous avons dû trouver des moyens non-traditionnels pour discuter et étudier le préavis en question. De ce fait, les communications ont été principalement établies par échanges de courriels et par téléphones groupés ou individuels. Nous nous sommes rencontrés au moins une fois ensemble dans une salle à Prangins.

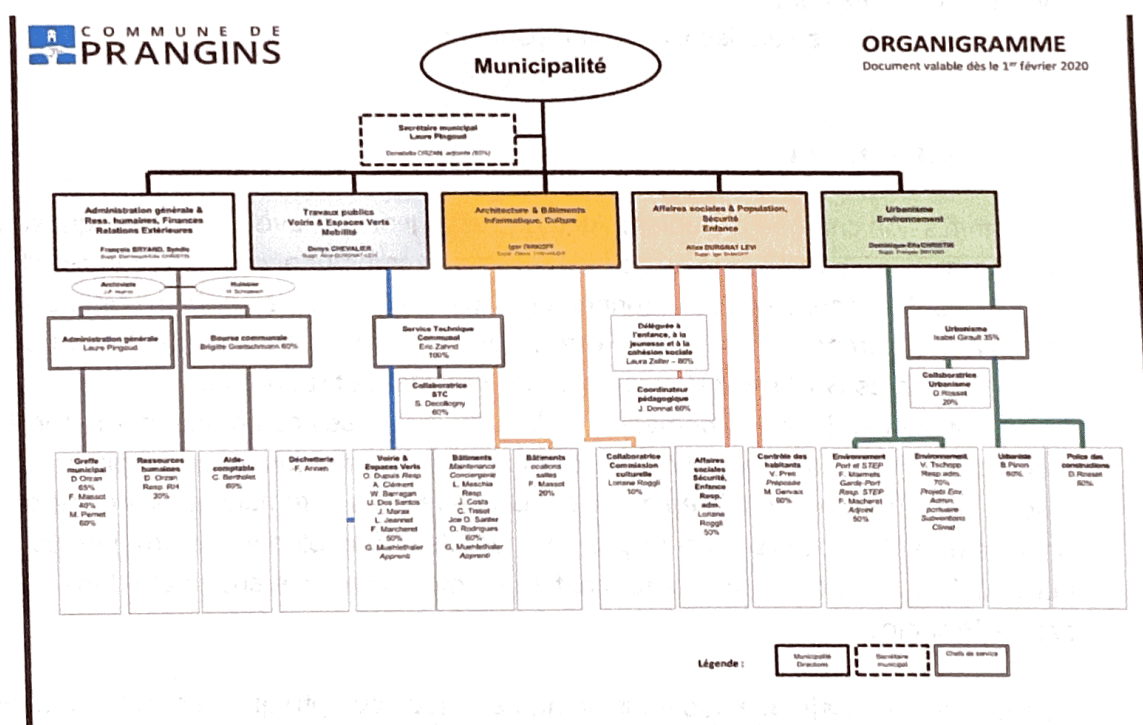
Lors de nos discussions, nous nous sommes rendus compte que ceci est la première fois que le conseil municipal organise un préavis pour des postes de travail. Sachant que cela fait plusieurs années que le conseil communal a demandé de mettre ce processus en place, nous leur en sommes très reconnaissants de l'avoir fait.

Le préavis demande de créer 2 nouveaux postes et donc une augmentation de CHF85'000.- au budget de 2020. De ce fait, il s'agit d'une augmentation de 123'000.- au budget de 2021 et cela est sans compter les charges sociales relatives à ces deux postes. Sachant que nous quittons une période exceptionnelle due à la pandémie, que nous arrivons dans une nouvelle crise économique et que par ailleurs, nous arrivons à la porte de nouvelles élections, il était difficile de simplement dire oui à la demande. Dans tous les secteurs de l'économie suisse, il est demandé aux gens de serrer la ceinture, d'accepter quelques bafouillements de leurs droits de travail dans le nom de la prospérité de leur poste, et bien d'autres sacrifices sont imposés à la population pour le bien de la majorité.

De ce fait, nous avons considéré qu'il était important pour nous d'étudier les deux postes en question séparément et d'être en communication direct avec les chefs des départements concernés, ces postes étant selon notre compréhension sous leur responsabilité direct.

Avec l'accord de M. le Syndic, M. Bryand, nous avons pu rencontrer en premier lieu M. Zahnd. Il ne nous a malheureusement pas été possible de rencontrer Mme Tschopp. Cette dernière était en incapacité de travail suivi par des jours de congés, il a, en effet, été difficile de trouver un moment qui convenait à tous les membres de la commission, ainsi qu'à Mme Tschopp et à un membre du conseil municipal qui souhaitait être présent, selon son droit. Nous avons donc dû nous résoudre à envoyer nos questions par courrier électronique, au travers de notre Syndic, M. Bryand.

Ci-dessous vous trouverez l'organigramme de la municipalité de Prangins pour 2020:



(Sources : Site de Prangins.ch - voir annexe 1)

2. EST-CE QUE SE SONT DES POSTES ESSENTIELS?

Nous ne sommes pas ici pour discuter ou analyser l'organisation des ressources humaines de la Municipalité et comment les cahiers des charges sont mis en place. Nous souhaitons donc inviter la commission de Gestion à étudier cela.

Pour ce rapport, nous souhaitons nous limiter à seulement observer le poste en question et comment il serait optimisé sous la direction de son responsable et de son cahier des charges.

2.1 Poste sous Service Technique Communal :

Lors de notre entretien avec M. Zahnd, nous avons pu discuter de son cahier des charges, de la possibilité d'externaliser ce poste et de son importance.

À première vue, on a trouvé que ce cahier des charges n'était pas structuré de manière efficiente. Néanmoins selon M. Zahnd, il y a de la logique et de l'importance à ouvrir un nouveau poste car le travail est répétitif et qu'il y a toujours des tâches à redonner. Le système qui avait été mis en place autrefois, ne correspondant plus aux attentes d'aujourd'hui, M. Zahnd a de la difficulté à coordonner la maintenance sur le territoire de Prangins. Avoir un soutien pour le côté administratif lui serait bienvenu et d'une précieuse aide. De ce fait, il demande à créer un poste à 100% sous sa responsabilité.

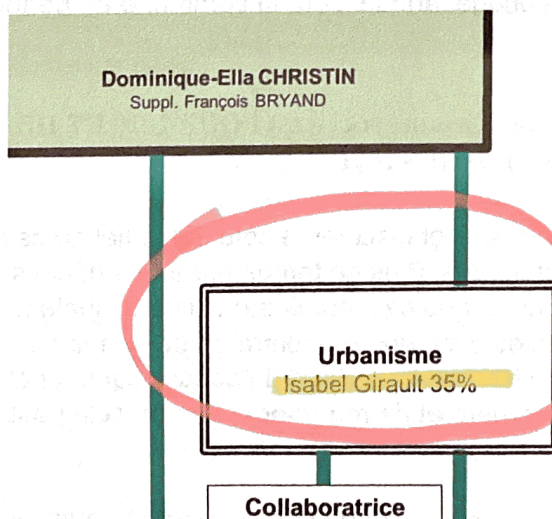
Sachant que M. Zahnd travaille déjà à 100%, nous sommes d'avis qu'un nouvel employé serait bien encadré. De plus, même en période de crise, nous ne pouvons pas oublier la maintenance comme les canalisations dans la commune.

Cependant, nous nous posons la question de savoir si M. Zahnd ne pourrait pas diminuer son cahier des charges, en établissant des priorités pendant quelques mois, le temps que la crise économique passe et que les nouveaux responsables de la commune de Prangins prennent leurs places.

Nous comprenons que ce poste serait une grande aide pour M. Zahnd. Néanmoins, et on le répète, nous sommes dans une période difficile et exceptionnelle. Si nous arrivions, à chaque échelle, à faire sa part pour diminuer ou retarder l'impact d'une augmentation des coûts, sans pour autant sacrifier la qualité de son travail, ne devrait-on pas le faire?

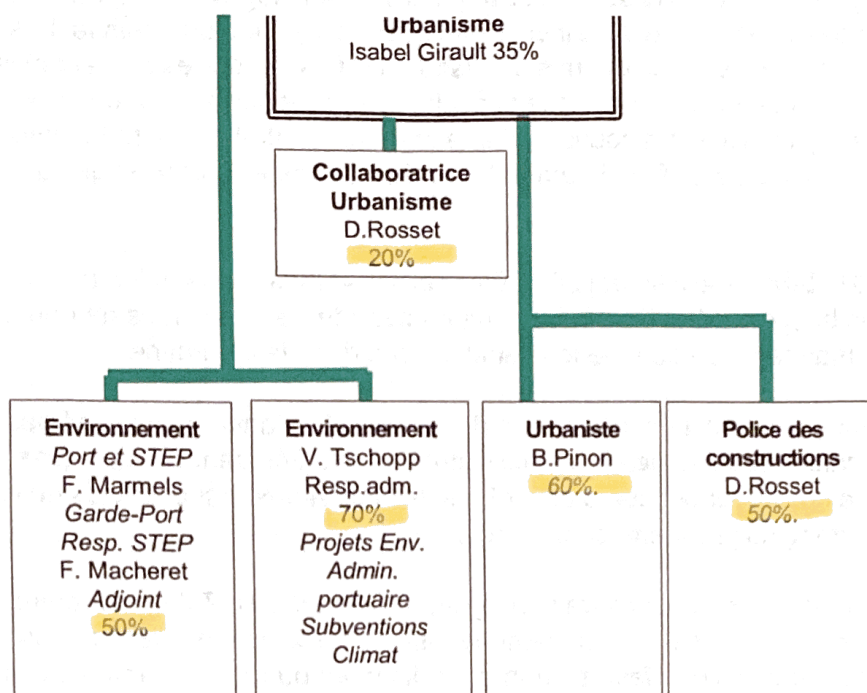
2.2 Poste sous service de l'environnement (Urbanisme)

Au travers de M. le Syndic, M. Bryand, Mme Tschopp demande la création d'un poste à 50%.



Ce poste serait sous la responsabilité de quelqu'un qui est chef de département à seulement 35%. Il nous est difficile de concevoir exactement comment la gestion d'un poste à 50% serait concevable dans ce contexte.

En regardant de plus près l'organigramme de la municipalité, nous avons remarqué que pas tout le monde tient un poste à 100% :



Cependant, et suite aux réponses que nous avons reçues, il y a eu une discussion d'augmenter le temps de travail de Mme Tschopp. Mais, pour des raisons privées et de surqualification, elle a décidé de ne pas le faire.

De ce fait, nous nous trouvons aujourd'hui avec une demande de créer deux nouveaux postes et d'augmenter notre budget annuel pour la commune en période de crise économique.

3. LE CRÉDIT DE CHF85'000.- (HORS CHARGES SOCIALES) POUR 2020 ET DE CHF123'000.- (HORS CHARGES SOCIALES) DÈS 2021

Il est difficile de vraiment pouvoir comprendre et discuter le côté essentiel de ces deux nouveaux postes avec les informations reçues. Plus de temps aurait été nécessaire pour établir un rapport plus poussé. À noter que ceci aurait été utile principalement pour nous aider à justifier ces deux postes avec une rencontre en personne avec Mme Tschopp notamment. Aujourd'hui, et en tant que membres du conseil communal, nous sommes obligés de prendre un pas en arrière et de regarder comment cela peut impacter les citoyens de Prangins.

Demander CHF85'000.- (hors charges sociales) ne semble pas être une grande demande de budget. Néanmoins, un point qui manque dans le préavis, est l'augmentation que cela engendrerait dès 2021, qui risque de poser problème. Accepter ce budget aujourd'hui va automatiquement accepter une augmentation

l'année suivante. De ce fait, est-ce que nous sommes dans une période où nous pouvons accepter d'augmenter le budget et donc, de rajouter une demande encore plus élevée aux Pranginoises et Pranginois, ou devrions-nous bloquer toute demande potentielle de la part de la commune

Suite aux informations reçues, nous constatons que ces postes seraient d'une grande aide pour les divers chefs de service. Cela dit, nous ne pouvons pas confirmer avec eux que ces postes soient essentiels et qu'ils doivent être mis en place le plus rapidement possible.

La seule information que nous pouvons confirmer à ce jour est que nous devons donner une conclusion à ce préavis expressément pour cette session de juin. Mais, en tant que membres du conseil communal, nous nous posons la question de savoir si le moment est adéquat pour accepter ce préavis, sachant que nous vivons une période de crise économique? Est-ce un préavis qui a lieu d'être résolu maintenant ou pourrions-nous attendre que la situation national s'améliore?

4. AMENDEMENT DE LA COMMISSION SUR LE PRÉAVIS 48/20

On apporte un amendement pour pouvoir se focaliser sur le poste à 0.5 EPT sous le service de l'environnement. Il est souhaité par le manque de temps accordé et l'opportunité de pouvoir rencontrer Mme Tschopp sous les mêmes conditions que M. Zahnd.

On argumente sur le fait qu'il était prévu d'externaliser une partie du cahier de charges de ce poste avec le préavis 46/20. De ce fait, avec ce que nous détenons comme informations, il est difficile de connaître la charge réelle de travailler au vue de la conjoncture actuelle et que le travail pourrait être traité par une personne déjà existante au service ou pas. Si après quelques mois, on a pu démontrer qu'il y a une surcharge de travail, alors la demande pourrait être refaite avec un nouveau préavis.

Pour le poste 1 EPT sous le service technique communal, nous avons les informations nécessaires pour le soutenir et reconnaître sa contribution à ce jour.

5. CONCLUSION DE LA COMMISSION

Au vu des éléments contenus dans ce préavis soumis à votre examen, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis No 48/20 concernant la demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2020

lu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;

ouï les conclusions de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;

décide

1. D'accepter le préavis municipal n°48/20 tel qu'amendé.
2. D'accepter l'engagement d'une collaboration à 1 EPT sous le service technique communal.
3. De refuser l'engagement d'un collaborateur administratif à 0.5 EPT sous le service de l'environnement.

Prangins le 16 juin 2020, la Commission en charge de l'étude du préavis

La Commission

- Karine Ferroni-Sayag

- Rémy Cochet

- Louis de Bourbon Parme

- Georges Bochud

- Pierce Lohman (Président)

ANNEXE 1 : Organigramme de la municipalité de Prangins

